

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
15 juin 2023**

PUBLIE LE : 28 JUIN 2023

**Délibération n°230615-7 : Convention dans le cadre de l'exposition temporaire d'art contemporain
« Sculptures de Michel Audiard »**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le huit juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 15 JUIN 2023

PRESENTS

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE

MARLY-LE-ROI

Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ

Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT

LE PORT-MARLY

Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI

Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

Betty MILLET-MARCEROU, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys

Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	4 pour le compte administratif 5 pour les autres délibérations

**OBJET : CONVENTION DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE
D'ART CONTEMPORAIN « SCULPTURES DE MICHEL AUDIARD »**

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

CONSIDERANT l'organisation de l'exposition « Sculptures de Michel AUDIARD » du 22 juin au 17 septembre 2023 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le château de Monte Cristo de solliciter le prêt d'œuvres et proposer à son public des expositions temporaires complémentaires de ses collections ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la convention de prêt d'œuvres en lien avec l'exposition d'art contemporain « Sculptures de Michel AUDIARD ».

AUTORISE la Présidente à signer la dite-convention avec Monsieur Michel AUDIARD, ainsi que tout avenant et tout document, sans incidence financière, y afférant.

DIT que les dépenses sont prévues au budget de l'exercice considéré.

Fait à Marly Le Roi, le **28 JUIN 2023**

Transmis en préfecture et affiché le **28 JUIN 2023**

Clarisse ZANN
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Mireille TEMPEZ
Présidente du Syndicat Intercommunal